Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260122-CC_20260122_6-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 janvier à 18H00, les membres du conseil de Ploërmel Communauté se sont réunis à la salle des fêtes de Ploërmel, sous la présidence de Monsieur Patrick LE DIFFON, sur convocation en date du 15 janvier 2026 qui leur a été adressée par voie dématérialisée ou par écrit à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers communautaires présents :
Martial LE BRETON ; Hania RENAUDIE ; Bruno GABARD ; Ronan COIGNARD ; Fabrice CARO ; Sophie COUTANT ; Jacques BIHOUÉE ; Edwige MESSAGER ; André BRIEND ; Marie-Noëlle AMIOT ; Jean-Paul CARAFRAY ; Stéphane ROUAULT ; Joël LEMAZURIER ; Nicolas JAGOUDET ; Didier GRELIER ; Jean-Yves JOSSE ; Martine GOUEDO ; Michel PHILIPPE ; Solène LE MOING ; Yves CHASLES ; Anne VACHON ; Gérard REYNAUD ; Fabienne BRIERO ; Michel PICHARD ; Yolande MOREUL ; Marie-Annick BOUTÉ ; Nellie JOLIVET ; Philippe LOUAPRE ; Patrick LE DIFFON ; Chantal NICOLAS ; Maurice OLIVIER ; Elisabeth DERVAL ; Jacques MIKUSINSKI ; Jean-Michel BARREAU ; Monique GARAUD ; Pierre-Jean JARNO ; Ghislaine COUDÉ-PELARD ; Christophe LAUNAY ; Charles-Édouard FICHET ; Daniel MANENC ; Christian LE NOË ; Hervé BRULÉ ; Annick DELSAUT ; Michel GORTAIS ; Florence PRUNET ; Olivier MILLET ; Nathalie GEFFROY.

Conseillers communautaires absents suppléés :
Josiane DENIS suppléée par Marie-Annick BOUTÉ.

Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir :
Fanny LARMET donne pouvoir à Didier GRELIER ; Didier BOURNE donne pouvoir à Solène LE MOING ; Hélène de ROECK donne pouvoir à Monique GARAUD ; Ghislaine de GIVRÉ donne pouvoir à Jean-Michel BARREAU ; Alain HERVÉ donne pouvoir à Patrick LE DIFFON ; Jean-Charles SENTIER donne pouvoir à Annick DELSAUT.

Conseillers communautaires absents :
Kévin ARGENTIN ; Jean-Marc DUBOT ; Maryvonne GUILLEMAUD ; Michel BERTHO.

Sophie COUTANT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 57
Présents : 47
Votants : 53
Quorum : le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET : N°CC-006/2026 – SANTÉ – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU CENTRE HOSPITALIER ALPHONSE GUÉRIN DE PLOËRMEL.

Rapporteur : Patrick LE DIFFON

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260122-CC_20260122_6-DE

Par délibération N°CC-112/2024 du 20 juin 2024, le conseil communautaire adoptait à l'unanimité un vœu de soutien au Centre Hospitalier Alphonse Guérin de Ploërmel et proposait de contribuer au financement des opérations de réhabilitation nécessaires à l'exercice de ses activités et à la modernisation de son offre de soins sur le territoire.

Le Centre Hospitalier de Ploërmel s'était engagé à réaliser les opérations prioritaires suivantes : réhabilitation du service d'accueil des urgences (SAU), du plateau ambulatoire, de l'unité de soins continus (USC) et du service de soins médicaux et de réadaptation (SMR).

Le Centre Hospitalier ne pouvant souscrire aucun emprunt au regard de sa situation déficitaire, Ploërmel Communauté ainsi que de l'Oust à Brocéliande Communauté ont proposé de l'accompagner pour l'aider à financer ces travaux.

Le périmètre de ces opérations de réhabilitation est le suivant :

Réhabilitation du service d'accueil des urgences		
Objectif	Périmètre	Programmation
Améliorer les conditions de prise en charge et les conditions de travail au sein du service des urgences	Réalisation en 3 phases : 2024-2026-2027	2024-2026-2027
	Phase 2024 : création espace accueil IAO. Création salle d'attente pédiatrique transitoire	Réalisé
	Phase 2026-2027 : extension des locaux pour créer un espace patients supplémentaire et améliorer les modalités de surveillance des patients	2026-2027

Réhabilitation du plateau ambulatoire		
Objectif	Périmètre	Programmation
Consolider l'offre de consultations externes pour compenser le manque de spécialistes sur le territoire	Réalisation en 1 phase	2025
	Transformation des chambres d'un service d'hospitalisation en aile de consultations : création de boxs de consultations, box secrétariat et salles d'attente Réfection du réseau d'eau, mise aux normes de la détection incendie, dépose des baies vitrées, préparation de l'installation électrique pour les volets électriques, etc... Equipements : matériels informatiques, biomédical et mobilier	Réalisé

Réhabilitation de l'unité de soins continus		
Objectif	Périmètre	Programmation
Maintenir une USC portée par une équipe médicale territoriale pour la prise en charge des patients les plus lourds dont l'état et le traitement nécessitent une surveillance intensive	Remplacement de la centrale d'air Mise aux normes de la salle de soins et de la zone de décontamination-poste de surveillance Equipements : biomédical, hôtelier, informatique	2026

Réhabilitation du service de soins médicaux et de réadaptation		
Objectif	Périmètre	Programmation
Améliorer les conditions d'hébergement et les conditions de travail du service SMR	Réhabilitation de l'ancien secteur Réfection des salles d'eau dans les chambres Réfection de la salle de soins (mise aux normes circuit du médicament) Création d'un salon des familles	2027/2028

La planification annuelle prévisionnelle des opérations de réhabilitation inscrites au programme pluriannuel d'investissement (PPI) 2024-2028 du Centre Hospitalier de Ploërmel est la suivante :

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260122-CC_20260122_6-DE

Opération	2024	2025	2026	2027	2028
Réhabilitation plateau ambulatoire		406 304 €			
+ équipements		81 698 €			
Réhabilitation SAU	120 000 €		150 000 €	450 000 €	
+ équipements			90 000 €	90 000 €	
Réhabilitation SMR				300 000 €	300 000 €
+ équipements				150 000 €	150 000 €
Réhabilitation USC			800 000 €		
+ équipements			100 000 €		
Total opérations de réhabilitation	120 000 €	488 003 €	1 140 000€	990 000 €	450 000 €
Versement contributions COMCOM		800 000 €	800 000 €	800 000 €	
Dont contribution Ploërmel Communauté		**600 000 €**	**600 000 €**	**600 000 €**	
Dont contribution Oust à Brocéliande Communauté		200 000 €	200 000 €	200 000 €	
Reste à charge annuel pour l'hôpital	120 000 €	-311 997 €	340 000 €	190 000 €	450 000 €

La répartition de la participation financière de Ploërmel Communauté et de l'Oust à Brocéliande Communauté par opération de réhabilitation est la suivante :

Opérations de réhabilitation	Montant total	Financement COMCOM	% financement COMCOM
Service d'accueil des urgences	900 000 €	900 000 €	100 %
Plateau ambulatoire	488 003 €	488 003 €	100 %
Service de soins médicaux et de réadaptation	900 000 €	111 997 €	12 %
Unité de soins continus	900 000 €	900 000 €	100 %
	3 188 003 €	2 400 000 €	75 %

Ploërmel Communauté a inscrit cette participation financière dans son PPI 2026-2028.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique et notamment son article L.1422-3,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, systèmes d'information » du 12/01/2026,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. **Votants** : 53
. **Pour** : 53
. **Contre** : 0
. **Abstention** : 0
. **Suffrages exprimés** : 53
. **Majorité absolue** : 27

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CONFIRME** son soutien au Centre Hospitalier Alphonse Guérin de Ploërmel en contribuant au financement de son programme d'investissement comme indiqué ci-dessus ;
- **APPROUVE** la participation financière de Ploërmel Communauté à hauteur de 1 800 000 € répartis sur 3 ans (900 000 € en 2026, 600 000 € en 2027 et 300 000 € en 2028) sous réserve de la production préalable de tout justificatif demandé au Centre Hospitalier pour pouvoir procéder au paiement ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2026 par le conseil communautaire et inscrits au PPI 2026/2030 ;

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260122-CC_20260122_6-DE

- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le président, ou au vice-président délégué, pour effectuer toute démarche et signer tout document ou conventionnement en lien avec cette opération.

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté
Patrick LE DIFFON

Le secrétaire de séance,
Sophie COUTANT

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.